

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Logement et efficacité énergétique	430

La Commission Permanente,

- VU** la décision n° 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants, L431-4,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 16 mars 2007 approuvant la stratégie de la Région en matière d'énergie,
- VU** la délibération du Conseil régional du 19 octobre 2007 approuvant le principe d'un Fonds régional d'accompagnement du logement social,
- VU** la délibération du Conseil régional des 24 et 25 janvier 2008 approuvant la mise en place du Fonds régional d'accompagnement du logement social,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 10 avril 2015 approuvant la convention cadre signée le 22 mai 2015 relative à la vie étudiante entre

le CROUS, le CNOUS et la Région des Pays de la Loire, pour la période 2015 - 2020,

- VU** la délibération du Conseil régional du 16 octobre 2015 approuvant une subvention de 300 000 € à la Ville du Mans pour la rénovation du gymnase de l'Epau,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale 2017-2021 sur la transition énergétique,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant la convention pour le projet EnergieSprong,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 notamment son programme 430,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juillet 2009 approuvant les termes du règlement d'intervention au dispositif de caution régionale pour le logement des jeunes,
- VU** les délibérations de la Commission permanente du 11 février 2013, du Conseil régional du 30 janvier 2014 et 30 juin 2014 et de la Commission permanente des 2 mars 2015, 29 avril 2016, 3 février 2017 et 13 juillet 2018 approuvant le règlement de l'Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP) sociale,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2016, approuvant et autorisant le Président du Conseil régional à signer l'avenant n°1 à la convention cadre 2015-2020 relative à la vie étudiante entre le CROUS, le CNOUS et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 18 novembre 2016 approuvant une subvention de 58 380 € à la Ville du Mans pour la rénovation thermique de l'ensemble sportif Pierre de Coubertin,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 abrogeant le dispositif de la caution régionale pour le logement des jeunes,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 approuvant la prorogation de validité de la subvention de 300 000 € à la Ville du Mans pour la rénovation du gymnase de l'Epau,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 approuvant les termes du règlement d'aide aux projets de logements locatifs communaux et/ou intercommunaux,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 27 septembre 2019 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 14 février 2020 affectant la dotation au titre de l'AREEP concernant les dossiers de l'année 2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant le règlement d'aide à la réalisation de travaux

d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 30 avril 2020 approuvant les subventions au titre des logements locatifs communaux et/ou intercommunaux,

VU la délibération de la séance du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 25 septembre 2020 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

VU la convention cadre 2015-2020 relative à la vie étudiante entre le CROUS, le CNOUS et la Région des Pays de la Loire signée le 22 mai 2015, l'avenant n° 1 signé le 9 septembre 2016 et l'avenant n° 2 signé le 9 décembre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Accompagner la transition énergétique des logements et leur développement

Aide Régionale aux Economies d'Energies pour les Particuliers

ATTRIBUE

les subventions au titre de l'AREEP pour le financement des quatre vingt-sept dossiers tels que présentés en annexes A et B pour un montant total de 349 125 € dans le cadre de l'affectation de 4 000 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 ;

Soutien au déploiement des Plateformes territoriales de rénovation énergétique

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 1 300 000 € pour le soutien aux Plateformes territoriales de rénovation énergétique ;

Renforcement de l'efficacité énergétique du parc locatif social

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de 30 000 € pour le partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat (USH) des Pays de la Loire pour son programme 2020 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 30 000 € ;

APPROUVE

les termes de la convention correspondante figurant en annexe C ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire de cette aide ainsi que les conditions de versement figurant dans la convention ;

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attributions des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

Soutien à la massification de la rénovation énergétique des logements sociaux

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de 320 000 € à l'ESH Podeliha pour la réhabilitation « Energiesprong » des logements sociaux Domaine d'Auvergne située Rue d'Auvergne et rue Maurice Suard à Angers dans le cadre de l'enveloppe affectée par délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 ;

APPROUVE

la convention correspondante figurant en annexe D ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 2 mai 2019 ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire de cette aide ainsi que les conditions de versement figurant dans la convention ;

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 13 des règles d'attributions des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

Logements locatifs sociaux communaux et/ou intercommunaux

ATTRIBUE

la subvention de 36 056 €, à l'association UNE FAMILLE UN TOIT 44 pour la réhabilitation d'une maison en logement locatif 30 boulevard Jean Moulin à NANTES pour un montant subventionnable de 120 188 € TTC ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 36 056 € ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à la date du 19 décembre 2018 ;

APPROUVE

les termes de la convention correspondante figurant en annexe E ;

AUTORISE

la dérogation aux articles 9, 11 et 13 des règles d'attributions des aides régionales du règlement budgétaire et financier ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

Réhabilitation des cités universitaires du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

ATTRIBUE

une subvention de 1 250 000 € au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) Nantes Pays de la Loire pour l'opération de réhabilitation de la résidence universitaire de CHANZY à Nantes pour un montant subventionnable de 2 250 000 € TTC ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 1 250 000 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, volet TEE1 ;

2 - Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public et de l'accompagnement de la filière bâtiment

Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public

ATTRIBUE

les subventions telles que présentées en annexe F ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 243 150 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe F, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, volet TEE1 ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses, tel que présenté en annexe F ;

AUTORISE

la dérogation à l'article 9 des règles d'attributions des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

3 - Evènements et animation efficacité énergétique et logement

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 90 000 € pour les études et évènements sur l'efficacité énergétique et le logement ;

4 - Ajustements administratifs

Modifications

APPROUVE

la demande de modification dans le cadre du rapport 430 « Logement et efficacité énergétique » telle que présentée en annexe G ;

Annulations

ANNULE

les subventions dans le cadre du rapport 430 « Logement et efficacité énergétique », telles que présentées en annexe H ;

ANNULE

l'affectation d'autorisation de programme de 53 145 € votée par délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 ;

Abandons de créance

APPROUVE

la liste nominative des abandons de créance telle que présentée en annexe I pour un montant de 3 443,50 € ;

Prorogations

APPROUVE

les demandes de prorogations dans le cadre du rapport 430 « Logement et efficacité énergétique » figurant en annexe J ;

AUTORISE

pour l'ensemble de ces dossiers présentés à l'exception des dossiers figurant en annexes F au titre du rapport « Logement et efficacité énergétique », la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs afin d'assurer le versement des subventions et par conséquent d'autoriser la dérogation à l'article 9 des règles d'attributions des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Groupe LREM absent lors du vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs